

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur GUERRY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.05. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2025

(Rapporteur : Daniel GUEUR)

Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024.06.11 du 6 décembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2025 ;

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, un agent dont le cadre d'emplois relève des ETAPS est rattaché, auprès de la Direction Générale des Services sur le poste de Chargée de projets événementiels, afin de coordonner, en lien avec les différents responsables de la Ville, la mise en œuvre et le déploiement de projets événementiels de proximité. Ce rattachement a été prononcé à titre expérimental pour une durée initiale d'un an.

Cependant en raison des confinements successifs et diverses perturbations dues à la pandémie, le service n'a pu durant deux années se voir exercer une activité normale. De fait, l'expérimentation a été prolongée en accord avec l'agent. A l'issue de l'expérimentation, un bilan sur les actions menées a été réalisé, dont le résultat apparaît satisfaisant.

Aussi, afin de pérenniser le poste de Chargé de projets événementiels dont les missions relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (gestion administrative, élaboration et réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité), il est nécessaire de créer celui-ci dans ledit cadre d'emplois.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

SITUATION INITIALE			MOTIF	NOUVELLE SITUATION		
			Création	Direction : DGS Service : Service communication et événementiel	Numéro poste : N°	Emploi : Chargé de projets événementiels Temps complet Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux Catégorie B

La Commission Municipale Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies, lors de sa séance en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'APPORTER les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jacques Becquart, the Secretary of the session.



Accusé de réception en préfecture
000370100046-20250619-DEL_2025_04_05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 3